

# Blasphème politique et « religion royale » sous la Restauration (France, 1814-1830)

## Political Blasphemy and « Royal Religion » in Restoration France (1814-1830)

Gilles Malandain

Université de Poitiers

gilles.malandain@univ-poitiers.fr

Recibido: 7-V-2015

Aceptado: 3-IX-2015

### Resumen

El artículo se propone volver sobre la “política simbólica” de la Restauración francesa, cuyo conocimiento se ha enriquecido y renovado considerablemente desde hace veinte años. Sin pretender exactamente revisarlo, la historiografía reciente ha puesto de relieve los esfuerzos del régimen para encontrar una salida al conflicto político nacido de la Revolución y reconstruir un poder capaz de perpetuarse. Siendo ampliamente rechazada la forma republicana, la estabilización del país implicaba la reinención de una "realeza" bien reconocida y aceptada, no solo con el apoyo de instituciones fuertes, sino también respetada más o menos por todos. Esto requería, dicho de otra manera, una forma de “religión monárquica” (o real) de la que Chateaubriand lloró la pérdida durante la revolución en julio de 1830. Este artículo pretende hacer una revisión de la investigación reciente, por un lado a través de la "auto-presentación" del Borbón entre 1814 y 1830, y en segundo lugar mediante la hostilidad expresada contra el régimen e interpretada como "blasfemias políticas" de significado ambiguo.

**Palabras clave:** Restauración, Realismo, Bonapartismo, Blasfemia, Francia, siglo XIX.

### Abstract

This article is intended to revisit the “symbolic policy” of the French Restoration, whose knowledge has been greatly enriched and renewed for the last twenty years. Without aiming at “rehabilitating” the regime, recent historiography has highlighted its efforts to find a solution for the political conflict resulting from the French Revolution, and to rebuild a power capable of perpetuating itself. The republican system being widely

rejected, the country's stabilization involved reinventing an acknowledged and accepted "royalty". Not only should it be supported by strong institutions, but also enjoy consensual respect. This demanded some form of "monarchical religion" (or royal religion) whose loss Chateaubriand would mourn during the July 1830 revolution. Recent research is thus revised in the light of the Bourbons' "self-introduction" between 1814 and 1830, and the hostility loudly expressed against the regime, which was considered as ambiguous "political blasphemy".

**Keywords:** Restoration, Royalism, Bonapartism, Blasphemy, France, 19<sup>th</sup> century.

« La monarchie n'est plus une religion », constate Chateaubriand dans le fameux discours qu'il prononce devant la Chambre des pairs le 7 août 1830, en refusant d'approuver l'avènement du duc d'Orléans, le « roi des barricades » félon. Quelques jours plus tôt, l'insurrection parisienne a en effet entraîné sans remède la Restauration dans « un naufrage tant de fois prédit » par l'écrivain, « inutile Cassandre ». Pour lui, la déroute de Charles X n'est pas une surprise, car Chateaubriand, s'il a beaucoup défendu les Bourbons depuis 1814, n'a jamais totalement caché le scepticisme que lui inspirait l'expérience politique de la Restauration. En dépit d'une fidélité fièrement réaffirmée, il sait inscrire la chute de la monarchie traditionnelle dans le cours de l'histoire, irrémédiablement infléchi par les Lumières et la Révolution et désormais ouvert sur un avenir à inventer. Comme le montreront bien les *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand est en effet le témoin lucide du changement de « régime d'historicité » qui accompagne le moment révolutionnaire<sup>1</sup>. L'érosion de l'autorité royale, entamée au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, accélérée en 1789, jusqu'à la chute et l'exécution de Louis XVI, a ouvert la voie à d'autres légitimités possibles – la République, la « IV<sup>e</sup> dynastie » fondée par Napoléon – et rendu hautement improbable le réenracinement d'un régime fondé sur des principes désormais caducs. Tout en restant partisan d'une monarchie forte d'une légitimité historique indéniable, il la voudrait libérale et capable de se régénérer pour se réimplanter dans le cœur des Français, ce qui a d'emblée paru improbable sous le règne des frères de Louis XVI.

En dehors de la longue tradition légitimiste, qui, logiquement, n'a jamais voulu condamner le régime<sup>2</sup>, la grande majorité des observateurs et des historiens, de droite libérale comme de gauche, ont, depuis 1830, considéré la chute des Bourbons comme à peu près inexorable, tant leur retour apparaissait contraire au flux de l'histoire et du progrès. Selon une lecture largement domi-

1. Voir notamment HARTOG, François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, chap. 3.

2. Voir encore BERTIER DE SAUVIGNY, Guillaume de, *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1999 (1955).

nante, la révolution de juillet 1830 confirme et entérine 1789, mettant fin à une période d'incertitude, de flottement, qui ne pouvait s'éterniser ; l'Ancien régime enfin bien enterré, la « transition démocratique » ouverte à la fin des années 1780 peut alors reprendre son cours et mener, non sans vicissitudes, vers la « synthèse » républicaine de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Tout en réévaluant considérablement l'intérêt de l'histoire politique de la période comme « laboratoire » du gouvernement représentatif, et en plaidant donc pour son désenclavement scientifique, Pierre Rosanvallon concluait encore son étude des Chartes constitutionnelles de 1814 et 1830, qui fait référence, sur un diagnostic de « monarchie impossible »<sup>3</sup>. Même si ce jugement portait également sur la Monarchie de Juillet et sa tentative de modernisation de la monarchie censitaire, le qualificatif « impossible » reste spécialement accroché à la Restauration, comme le suggère encore le titre de l'étude récente de Francis Démer : *La Restauration ou l'impossible retour du passé*<sup>4</sup>.

Pourtant, depuis vingt ans, la Restauration a été l'objet d'un intérêt historiographique élargi et renouvelé, qui a plutôt impliqué de reconsidérer le jugement porté sur le régime, d'abord par souci heuristique de récuser toute téléologie, mais aussi parce que ce souci de neutralité a justement permis de réévaluer certains aspects du règne des Bourbons, et la part d'assentiment, voire d'adhésion, que pouvait rencontrer leur retour sur le trône<sup>5</sup>. Sans chercher particulièrement à « réhabiliter » le régime, l'historiographie récente a en effet convergé dans la mise au jour des efforts fournis par la Restauration pour trouver une issue durable au conflit politique né de la Révolution et reconstruire un pouvoir capable de se perpétuer. L'option républicaine étant fortement repoussée, la stabilisation du pays passait par la réinvention d'une « royauté » largement reconnue et acceptée, c'est-à-dire non seulement soutenue par des institutions solides mais aussi objet d'un respect à peu près consensuel. Autrement dit, ce n'était pas seulement une monarchie qu'il fallait

3. ROSANVALLON, Pierre, *La Monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, Fayard, 1994.

4. DÉMIER, Francis, *La Restauration*, Paris, Gallimard, 2012.

5. CARON, Jean-Claude, « Entre la renovación y la reevaluación. Jalones en la historiografía francesa sobre la Restauración », *Pasado y Memoria*, n° 13, 2014, p. 17-32 ; BOUDON, Jacques-Olivier, « Politique et religion sous la Restauration. Regard historiographique », in BREJON DE LAVERGNÉE, Matthieu, TORT, Olivier (dirs.), *L'union du Trône et de l'Autel ? Politique et religion sous la Restauration*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012, p. 7-21. Signalons encore deux parutions récentes illustrant bien les renouvellements de l'historiographie : « 1814-1815. Expériences de la discontinuité », dossier dirigé par FUREIX, Emmanuel, LYON-CAEN, Judith, *Revue d'histoire du 19<sup>e</sup> siècle*, n° 49, 2014/2 ; et *Rien appris, rien oublié ? Les Restaurations dans l'Europe postnapoléonienne*, Caron, Jean-Claude, Luis, Jean-Philippe (dirs), Rennes, PUR, 2015.

(ré)instaurer, mais une forme de « religion » monarchique ou « royale » susceptible de tenir l'édifice<sup>6</sup>. En ce domaine, comme le pensait malgré tout Chateaubriand, les Bourbons n'étaient pas nécessairement les plus mal placés, après l'échec de l'Empire napoléonien. Que leurs efforts aient finalement été vains, peut-être même voués à l'échec –ce qui est difficilement démontrable– ne doit pas empêcher de les étudier, d'autant que le légitimisme, courant politique fidèle aux Bourbons, reste une force non négligeable dans la suite du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est sur cette relecture de la Restauration au prisme de la « religion royale » qu'on voudrait ici revenir, d'abord d'une manière générale, en forme de bilan historiographique, puis au regard d'un travail sur l'expression d'hostilité envers le roi et sa famille que captent les autorités de la monarchie<sup>7</sup>. Cette approche de la royauté par le « blasphème » conduit à évoquer le bonapartisme populaire comme principale alternative opposable aux Bourbons, lui-même interprétable en termes de « religion napoléonienne » mais aussi de revendication démocratique. Au bout du compte, c'est aussi sur le sens de l'emploi d'un lexique religieux dans l'histoire politique du XIX<sup>e</sup> siècle qu'on souhaite s'interroger, tout en revenant sur un moment « post-révolutionnaire » spécifique de l'histoire politique française.

### La politique symbolique : un nouveau regard sur la Restauration

Les historiens n'ont certes pas attendu l'an 2000 pour s'interroger sur les fondations symboliques de la monarchie restaurée en France à la chute de Napoléon. Avant même 1830, et *a fortiori* après les « Trois Glorieuses », le caractère relativement inattendu et contingent du retour des Bourbons, plus de vingt ans après la chute de Louis XVI, a été souligné, comme les contradictions et les dilemmes politiques considérables qu'impliquait ce retour. Dans quelle mesure la « greffe » de la vieille dynastie sur une France profondément renouvelée par la Révolution et marquée par l'épisode napoléonien pouvait-elle réussir ? Comment faire oublier les conditions désastreuses dans lesquelles le régime s'était établi –les défaites de 1814 et 1815, la dislocation de l'empire français et l'invasion du territoire– et réconcilier le présent avec la tradition monar-

6. L'expression « religion royale » –au sens d'un culte et d'une dévotion spécifiques– se rencontre dans l'historiographie, plutôt à propos de la monarchie d'Ancien régime, et peut faire l'objet de débats, de même que l'idée de sacralité royale : voir LE GALL, Jean-Marie, *Le Mythe de saint Denis*, Champ Vallon, 2007, p. 382-387.

7. Pour une présentation plus précise, voir MALANDAIN, Gilles, *L'introuvable complot. Attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris, Editions de l'EHESS, 2011, en particulier p. 121-130 et 269-281.

chique ? La monarchie pouvait-elle résister à l'orientation résolument réactionnaire qu'une bonne partie de ses partisans, parfois « plus royalistes que le roi » (et dits pour cela « ultraroyalistes » ou « ultras »), souhaitaient qu'elle prenne ? Ce type de question domine toute l'historiographie du régime qui, en dépit d'une marginalisation scientifique patente au cours du XX<sup>e</sup> siècle, n'est évidemment pas négligeable<sup>8</sup>.

Pendant, depuis les années 1980 et 1990, un ensemble de travaux, consacrés aux figures emblématiques de la monarchie, aux fêtes ou aux cérémonies orchestrées par le régime, ou encore aux très vifs enjeux de mémoire post-révolutionnaires, ont fait émerger la « présentation de soi » de la Restauration comme un objet relativement nouveau, lui-même englobé dans des perspectives historiographiques plus larges<sup>9</sup>. Au fil d'un tournant qu'on peut qualifier de « culturaliste »<sup>10</sup>, une nouvelle histoire politique a revisité la période sans s'en tenir aux ressorts classiques et limités de l'histoire des idées, des institutions ou de la « vie politique » censitaire. Elle a mis en avant les « représentations » dans leur pluralité comme dans leur complexité, et en s'interrogeant surtout sur leurs effets et sur leurs liens avec les « pratiques » socialement situées. Pour ce faire, elle a exploité de nouvelles sources, jusque là négligées ou traitées de manière trop étroite, comme les images, les monuments, les ouvrages mineurs et méconnus, et surtout les nombreux documents d'archives, plutôt bien conservés pour cette période, permettant d'élargir le cadre social et culturel de la recherche, en y intégrant des Français (voire des Françaises) exclus du jeu politique ou culturel « légitime ». Ainsi adresses, pétitions, correspondances... mais aussi rapports administratifs et policiers voire enquêtes judiciaires. Bien sûr, ces sources nouvelles posent à leur tour de délicats problèmes de mise en série et d'interprétation, mais elles seules permettent de poser plus rigoureusement la question de la « politique symbolique » du régime –élargie à l'ensemble du discours accompagnant et soutenant, sous

8. Voir notamment la réflexion de DE WARESQUIEL, Emmanuel, *L'Histoire à rebrousse-poil. Les élites, la Restauration, la Révolution*, Paris, Fayard, 2005 ; ainsi que MALANDAIN, Gilles, « Un sentiment politique : la haine des Bourbons sous la Restauration », in F. CHAUVAUD et L. GAUSSOT (dirs.), *La Haine. Histoire et actualité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (PUR), 2008, p. 73-83 (accessible en ligne).

9. On citera ici notamment, comme points de départ, les ouvrages de MANSEL, Philip, *Louis XVIII*, Londres, 1981 et *The Court of France (1789-1830)*, Cambridge (UK), 1988, tous deux vite traduits en français, et l'étude de WAQUET, Françoise, *Les Fêtes royales sous la Restauration ou l'Ancien Régime retrouvé*, Paris-Genève, Droz, 1981.

10. Francis DÉMIER parle, en introduction de sa *Restauration* (p. 16), d'« une nébuleuse de microhistoires thématiques recherch[ant] l'identité de la Restauration dans l'espace d'une histoire culturelle devenue hégémonique », orientation dont, pour sa part, il se démarque nettement.

diverses formes et non sans certaines discordances, la restauration de la monarchie–, et surtout, en même temps, la question de sa réception dans la société française<sup>11</sup>.

En résulte un vrai renouvellement du regard sur le régime et sur la période à laquelle il donne son nom, en particulier sur les années 1814-1820, vues comme le moment des « possibles » et des choix essentiels, avant le virage à droite entraîné (ou accéléré) par l'assassinat du duc de Berry (13 février 1820), et encore accentué en 1822. Jusque là, Louis XVIII, dont la figure de « roi philosophe », prudent et parfaitement ambigu, a été progressivement réévaluée, paraît capable de contenir ou de contrebalancer l'ardeur contre-révolutionnaire de la droite, au profit d'une politique plutôt libérale, cherchant à susciter une forme de consensus autour de la monarchie<sup>12</sup>. En dépit du choc que représente le retour triomphal de Napoléon en mars 1815, contraignant la famille royale à un nouvel et piteux exil, suivi d'une « deuxième Restauration » bien plus conflictuelle que la première –de l'été 1815 à l'été 1816, le pouvoir est en partie aux mains des royalistes les plus ulcérés–, le roi et ses ministres modérés s'efforcent de présenter une image de la dynastie propre à « rallier les cœurs », au-delà de ses partisans inconditionnels, et à « donner justification de son existence »<sup>13</sup>. Outre les garanties énoncées dans la Charte de 1814, et des institutions qui pouvaient satisfaire une bonne partie des élites, lassées de la dictature napoléonienne, il s'agissait en effet de réancrer dans l'opinion publique la légitimité des Bourbons, qui avait perdu beaucoup de son évidence après vingt-cinq ans d'éclipse, et de renouer le lien avec la société française. Quels que soient les espoirs de certains royalistes, la Restauration ne pouvait évidemment rétablir la monarchie à l'identique, sans tenir compte de ce que la Révolution avait créé d'irréversible ; elle devait rebâtir, plutôt que ressusciter, le règne des Bourbons, sur des bases en partie neuves. Alain Corbin soulignait déjà en 1994, dans une réflexion sur les fêtes officielles, qu'elle avait cherché à « fabriquer une image nouvelle » de la monarchie, en puisant certes dans l'héritage de l'Ancien régime, mais en le recomposant également, et sans

11. SCHOLZ, Natalie, SCHRÖER, Christina (dirs.), *Représentation et pouvoir. La politique symbolique en France (1789-1830)*, Rennes, PUR, 2007. Les deux études récentes qui ont le plus approfondi et renouvelé notre connaissance de ce discours sont celles de FUREIX, Emmanuel, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique*, Champ Vallon, 2009, et de LEGOY, Corinne, *L'Enthousiasme désenchanté. Éloge du pouvoir sous la Restauration*, Paris, Société des études robespierristes, 2010.

12. FREDERKING, Bettina, « "Il ne faut pas être le roi de deux peuples" : strategies of national reconciliation in Restoration France », *French History*, 2008-4, p. 446-468.

13. BOUTRY, Philippe, dans P. BOUTRY et J. NASSIF, *Martin l'Archange*, Paris, Gallimard, 1985, p. 183-184.

se réduire à la caricature –née en même temps que le régime– d'un anachronisme systématique<sup>14</sup>.

Contrainte désormais de convaincre du bien-fondé de son rétablissement, et de convertir les Français au royalisme, la monarchie ne peut faire autrement que de chercher à façonner un « modèle de royauté inédit », qui renaturalise autant que possible le rôle suréminent de la dynastie sans nier totalement les principes fondamentaux de 1789, notamment l'égalité civile de tous les Français et le partage – au minimum – de la souveraineté<sup>15</sup>. Ce modèle peut être comparé à celui qu'a forgé, avec un succès éphémère, Napoléon, comme à celui que cherchera ensuite à construire Louis-Philippe, puis encore Napoléon III, selon diverses formules de compromis entre la tradition monarchique –impliquant une forte « incorporation » du pouvoir– et la modernité républicaine ou démocratique, née justement de la chute de la royauté. Dans tous les cas, réinventer un pouvoir royal pérenne –pour « fermer l'abîme des révolutions », selon une formule récurrente de l'époque– suppose de dépasser la contradiction entre deux sources de légitimité, l'une immanente et « nationale », l'autre transcendante et « providentielle ». C'est pourquoi chacun des monarques post-révolutionnaires (à commencer par Napoléon) a cherché à présenter un double visage, modeste et accessible, d'un côté, mais « royal » (ou même « impérial ») de l'autre, c'est-à-dire malgré tout unique, « élu » pour régner et transmettre la couronne –une élection qui ne pouvait être uniquement le fruit d'une procédure politique, d'un choix réversible de la nation, ou d'une conjoncture de crise. L'empereur issu du rang puis plébiscité, avant de se faire sacrer à Notre-Dame, puis le roi-citoyen de 1830 cherchant à contrecarrer sa caricature en « bourgeois », illustrent bien la difficulté à recréer une « dignité de roi » incontestable à l'âge démocratique<sup>16</sup>.

Les Bourbons présentent également ce double visage, avenant et « proche » d'un côté, imposant et distant de l'autre. Certes, dans leur cas, l'ancienneté dynastique –leur principale source de légitimité, malgré tout– pesait lourd et tirait l'image de la royauté vers un passé doublement écrasant, celui du droit divin et celui du régicide, passé qu'il leur fallait à la fois intégrer (et réhabiliter, d'une certaine façon) et « faire passer », pour réaccorder l'histoire dynastique avec l'histoire nationale, après la césure révolutionnaire. En outre, il leur fallait

14. Dans Alain CORBIN *et al.* (dir.), *Les Usages politiques des fêtes, XIXe-XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 78-79 et 83.

15. BECQUET, Hélène, FREDERKING, Bettina (dirs.), *La Dignité de roi. Regards sur la royauté au premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2009, introduction.

16. Voir aussi GLIKMAN, Juliette, *La monarchie impériale. L'imaginaire politique sous Napoléon III*, Paris, Nouveau Monde, 2013.

composer avec l'ombre portée de Napoléon, et d'un modèle de pouvoir fondé sur le charisme personnel et la gloire militaire, attributs qui faisaient largement défaut aux princes restaurés. Sans qu'il faille imaginer qu'une politique unique et planifiée ait été constamment menée pour imposer une image de la nouvelle monarchie –car les acteurs de la propagande « bourbonnienne » étaient multiples et pas toujours d'accord entre eux–, le régime tenta néanmoins de résoudre ces contradictions et ces difficultés, et de toucher les multiples strates de l'opinion publique tout en s'efforçant de « resacraliser » le règne des Bourbons dans des termes acceptables par la « France nouvelle ».

Le prestigieux lignage royal offrait bien sûr à la monarchie quelques figures tutélaires, soigneusement sélectionnées, comme Saint Louis, Louis XII (« père du peuple »), et surtout l'omniprésent Henri IV, premier roi Bourbon et « bon roi » consensuel par excellence, dont la popularité, déjà ancienne et bien vivante, atteint un sommet entre 1814 et 1830. A travers toute sorte de mises en scène, les princes cherchent à s'associer étroitement au souvenir d'un roi symbole de paix et de panache, d'évidence le meilleur contrepoids symbolique au charisme napoléonien, dont la « légende noire » de l'« ogre de Corse » cherche en même temps à diminuer l'influence.

Mais l'aura royale que le discours monarchique s'efforce de mettre en avant n'est pas seulement ancrée dans plusieurs siècles d'histoire, elle est aussi celle d'une famille marquée par le passé le plus proche. De toute évidence, Louis XVIII, impotent, veuf et sans enfant, doit être entouré et présenté comme un chef de famille et un « père », selon une logique à la fois ancienne (le roi comme père de la nation) et renforcée par l'embourgeoisement de la représentation du pouvoir, amorcé dès le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Le groupe constitué par le roi, son frère et les princes plus jeunes, est donc valorisé et présenté, de manière « sentimentale », comme exemplairement soudé face aux vicissitudes du temps<sup>18</sup>. Au sein de ce groupe, il faut souligner le rôle cardinal que joue la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI et Marie-Antoinette, au départ la seule femme, mais aussi, *dixit* Napoléon, « le seul homme de la famille ». La figure de « Madame Royale », connue aussi comme « l'orpheline du Temple », met en valeur le paternalisme du roi, tout en incarnant mieux que les princes ayant émigré et d'une certaine façon lâché Louis XVI le visage idéal d'une dynastie « auguste » mais tragiquement touchée par le sort, visage à la fois émouvant

17. WREDE, Martin, « Le portrait du roi restauré, ou la fabrication de Louis XVIII », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 53-2, 2006, p. 112-138.

18. SCHOLZ, Natalie, « La monarchie sentimentale : un remède aux crises politiques de la Restauration ? », in *Représentation et pouvoir...*, p. 185-198.

et édifiant, sentimental et mystérieux, sur lequel la monarchie peut s'efforcer de refonder une « religion royale »<sup>19</sup>.

### Restaurer la royauté après le régicide

Entre le passé glorieux, mais révolu, de la dynastie, et le présent fragile de la Restauration, la place de Louis XVI et des siens est en effet essentielle, en même temps qu'épineuse. La politique symbolique du régime est largement suspendue au sort mémoriel de la Révolution et du régicide, entre deux exigences contradictoires, d'oubli et d'amnistie d'une part, poussant à l'éliision du 21 janvier, mais aussi de réintégration, tout aussi nécessaire, du roi décapité dans le destin national<sup>20</sup>. Effectivement, Louis XVI et Marie-Antoinette font l'objet d'une réhabilitation officielle (célébrée notamment chaque 21 janvier, de 1815 à 1830), que le pouvoir souhaite sobre et rassembleuse, mais que l'Église et les ultras tirent dans un sens plus conflictuel, au nom de la nécessaire expiation des crimes révolutionnaires. Le dernier roi de l'Ancien régime, devenu le « roi martyr », est d'ailleurs l'objet d'un culte depuis sa mort tragique, dont on peut faire l'acte de naissance paradoxal du royalisme moderne<sup>21</sup>. Aux yeux des Bourbons et de leurs partisans, l'exécution de Louis XVI doit être perçue comme un sacrifice consenti, au bénéfice de la France déchirée et égarée dans la Révolution. La Restauration, dans cette optique, est le moment où la providence permet qu'advienne enfin la réconciliation promise par le testament magnanime du roi persécuté et par le don de sa vie.

On voit donc que si la dynastie tend à historiciser ou à « nationaliser » sa légitimité –notamment à travers la figure emblématique d'Henri IV– et à rompre ainsi avec les ressorts du droit divin (déjà bien usés dans les dernières décennies de l'Ancien régime), elle cherche en même temps à « recharger » la sacralité monarchique à travers la mémoire de Louis XVI. La chapelle expiatoire construite en mémoire du couple royal, au cœur de Paris, ainsi que la basilique-nécropole de Saint-Denis, réhabilitée, sont les principaux sanctuaires de cette « religion » ravivée et renouvelée par le 21 janvier. Certes, la

19. BECQUET, Hélène, *Marie-Thérèse de France. L'orpheline du Temple*, Paris, Perrin, 2012, notamment chap. 6, « Presque reine ». Soulignons que certains royalistes ont pu proposer d'abolir la loi salique en sa faveur, notamment à l'exemple de l'Espagne en 1830.

20. Sur ce point, voir en particulier FUREIX, Emmanuel, *La France des larmes...*, 2e partie, et « Expirer le régicide : un deuil conflictuel sous la Restauration », in M. BREJON DE LAVERGNÉE et O. TORT (dir.), *L'union du Trône et de l'Autel ?...*, p. 105-118.

21. Ainsi que la dernière reine : BECQUET, Hélène, « Marie-Antoinette, invention d'une héroïne royale (1793-1816) », in P. CHOPELIN et S. EDOUARD (dirs.), *Le sang des princes. Cultes et mémoires des souverains suppliciés XVIIe - XXIe siècle*, Rennes, PUR, 2014, p. 189-198.

grandeur ou la sacralité ainsi suggérées sont moins éclatantes qu'au temps du « roi-soleil », mais la victimisation de la famille royale s'accorde bien à la sensibilité dominante de l'âge romantique, volontiers « doloriste », ainsi qu'à l'exigence politique d'humaniser la royauté, au risque, bien sûr, de susciter une ferveur fondée sur la compassion plus que sur l'admiration. Ainsi redéfinie, cette vénération pour le roi pouvait en effet demeurer essentiellement sentimentale, un respect pour le malheur, voire une communion affective, mais sans implication politique décisive. Pour les royalistes convaincus, fermement contre-révolutionnaires, il fallait cependant aller plus loin et retrouver le sens proprement religieux et providentiel, en d'autres termes rédempteur (et non pas seulement réconciliateur), du sacrifice de Louis XVI, mais aussi en tirer toutes les leçons et « expier » collectivement les crimes de la Révolution. Rétablir la sacralité du roi s'inscrit alors dans un combat politique plus large pour restaurer la religion catholique, dont la Charte refaisait la « religion de l'Etat », comme fondement de la société. Plus encore sans doute que sous l'Ancien régime, la « religion royale » de la Restauration est intimement liée au catholicisme et à la médiation de l'Eglise, dans une relation de soutien réciproque. D'un côté, le clergé catholique réaffirme le lien privilégié de la dynastie royale avec Dieu, de l'autre, les princes manifestent leur piété et contribuent, au moins par l'exemple, à l'entreprise fondamentale de reconquête religieuse de la France<sup>22</sup>. Toutefois, Rome n'alla pas jusqu'à accepter de s'engager dans la voie de la canonisation de Louis XVI, considérant qu'il n'avait été un « martyr » que de la cause royale, ce qui confirmait le caractère essentiellement politique du ressassement du régicide, surtout dans une visée expiatoire, et l'historicité, donc la fragilité, de la monarchie restaurée<sup>23</sup>.

En définitive, la Restauration n'a cessé d'hésiter et d'osciller entre deux orientations symboliques, en partie contradictoires, mais qui pouvaient également être vues comme complémentaires. L'une était sobre et prudente, au risque de banaliser la royauté – faisant de chaque prince (sinon du roi) « un Français de plus », selon une expression forgée pour le comte d'Artois (futur Charles X) en avril 1814– tandis que l'autre était pompeuse et passéiste, tentant de restaurer, au sens fort, l'éclat d'une royauté éternelle et transcendante. En témoignent par exemple les deux portraits officiels de Louis XVIII, l'un en

22. Voir HÈME DE LACOTTE, Rémy, « Un pèlerinage politique sous le signe de la mission. Les Bourbons au Mont-Valérien (1814-1830) », in L. CHANTRE, P. D'HOLLANDER et J. GRÉVY (dirs.), *Politiques du pèlerinage*, Rennes, PUR, 2014, p. 245-255.

23. Voir en dernier lieu CHOPELIN, Paul, « Un régicide contre Dieu ? Les tentatives de béatification de Louis XVI après le refus romain de 1820 », in P. CHOPELIN et S. EDOUARD (dirs.), *Le sang des princes...*, p. 281-295.

habit de sacre (un sacre qui n'eut jamais lieu), l'autre dit « au secrétaire », où le roi travaille assis, en habit bourgeois<sup>24</sup>. On pourrait également évoquer les cérémonies annuelles d'ouverture des sessions parlementaires, qui faisaient précéder le discours du trône –une nouveauté qui signifiait la reconnaissance du partage de la souveraineté– d'une très solennelle messe du Saint-Esprit faite pour souligner lourdement, religieusement, la prééminence royale<sup>25</sup>. On pourrait encore mettre en balance certaines cérémonies marquées par une forme de grandiloquence, à tonalité souvent moyenâgeuse, comme les funérailles du duc de Berry en 1820 ou le sacre de Charles X en 1825, et le refus d'une monumentalité spectaculaire et dispendieuse, en opposition au triomphalisme napoléonien<sup>26</sup>. Bien sûr, cette oscillation pouvait nourrir un procès en incohérence, ou ne faire finalement que des mécontents, mais elle connut quelques succès pourtant.

On a ainsi pu remarquer que jusqu'à 1830, le retour des Bourbons ne laisse guère de place au culte de Louis XVII ou « survivantisme », qui s'épanouit en revanche sous Louis-Philippe, signe sans doute que les royalistes ne ressentaient pas de « déficit de sacralité » angoissant pendant la Restauration<sup>27</sup>. A cet égard, soulignons le retentissement de la naissance du duc de Bordeaux, « l'enfant du miracle », en septembre 1820, et l'inflexion symbolique qu'elle entraîne, près de huit mois après la mort de son père, nouveau « martyr » royal, assassiné par un ouvrier bonapartiste. Cet événement inaugure une phase de renforcement manifeste de la monarchie, obtenu certes aussi par la répression politique et la restriction du droit de vote, ouvrant la voie à un retour au pouvoir de la droite ultraroyaliste. Il est cependant permis de considérer que la mise en vedette de la jeune duchesse de Berry –autre grande figure féminine du régime, plus en phase avec la modernité bourgeoise que l'austère duchesse d'Angoulême<sup>28</sup>– puis de l'enfant-roi, promesse d'avenir et de renouveau qui

24. WREDE, Martin, « Le portrait du roi restauré... ».

25. TRÉTOU, Thibaut, « La politique à la grâce de Dieu ? Les messes du Saint-Esprit sous la Restauration », in M. BREJON DE LAVERGNÉE et O. TORT (dirs.), *Union du Trône et de l'Autel ?...*, p. 89-104.

26. BIARD, Michel, « Terminer la Contre-Révolution ? La colonne Louis XVIII à Calais, symbolique et enjeux », in MARTIN, Jean-Clément (dir.), *La Contre-Révolution en Europe*, Rennes, PUR, 2001, p. 241-254.

27. AIRIAU, Paul, « Le Dieu absent des faux dauphins de la Restauration », in M. BREJON DE LAVERGNÉE et O. TORT (dir.), *Union du Trône et de l'Autel ?...*, p. 119-128.

28. MARGADANT, Jo Burr, « The Duchesse de Berry and Royalist Political Culture in Postrevolutionary France », in MARGADANT, Jo Burr (ed.), *The New Biography: Performing Femininity in Nineteenth-Century France*, Berkeley: The University of California Press, 2000, p. 33-71. Voir aussi BECQUET, Hélène, « Une royauté sans reine. Les princesses de la Restauration », in H. BECQUET et B. FREDERKING (dir.), *La Dignité de roi...*, p. 137-152.

avait manqué jusque là à la dynastie, contribuent à accréditer davantage une lecture providentialiste de la Restauration<sup>29</sup>. Le succès de l'expédition en Espagne du duc d'Angoulême (1823)<sup>30</sup>, l'accueil globalement respectueux de la mort de Louis XVIII et de l'avènement de Charles X (septembre 1824), pourtant tenu pour le chef de file du « parti » ultra, confirment la stabilisation politique du régime et le soutien dont il peut bénéficier<sup>31</sup>.

Certes, le sacre auquel se risque le nouveau monarque, en 1825, fait figure de test révélateur de la fragilité de la « religion royale » : malgré une tentative de modernisation de la cérémonie et de « restauration joyeuse du sacré dans le champ politique » (Alain Corbin), celle-ci est dans l'ensemble mal comprise et accueillie avec scepticisme<sup>32</sup>. Chateaubriand, notamment, qui avait appelé à une grande manifestation de solidarité nationale autour du trône, susceptible de « fortifier » la « foi religieuse et monarchique »<sup>33</sup>, n'y voit –dans les *Mémoires d'outre-tombe*– qu'une « parade » consternante, excluant toute ferveur populaire. A partir de là, de surcroît, le progrès électoral des libéraux (qui remportent les élections de l'automne 1827) place le vieux roi devant un dilemme redoutable, dans la mesure où il ne peut se résoudre à accepter une lecture parlementaire de la Charte et donc une évolution à l'anglaise vers un pur *dignified power*. Il est intéressant de souligner aussi que dans ces années 1825-1830, la religion du « roi jésuite » devient un problème politique majeur : la piété intransigeante de Charles X alimente la montée des contestations, et la révolution de 1830 sera aussi anticléricale. Sans revenir sur la crise finale du régime, on remarquera seulement que, si les Bourbons trouvent sur le moment peu de défenseurs acharnés, le courant légitimiste s'affirme cependant très vite, contre Louis-Philippe, et qu'il développe une forte dimension de fidélité religieuse, aussi bien envers l'Eglise qu'envers la famille royale en exil, en particulier le comte de Chambord, « Henri V », lui-même fidèle jusqu'au bout à son « principe »<sup>34</sup>.

29. Je renvoie aussi sur ce point à G. MALANDAIN, « L'avenir royal de la Restauration. Un "étrange récit de politique-fiction" en 1820 », à paraître dans les actes du colloque *Rien appris, rien oublié ?...*

30. Voir LARROCHE, Emmanuel, *L'expédition d'Espagne. 1823 : de la guerre selon la Charte*, Rennes, PUR, 2013.

31. Voir l'étude de la réception de la mort de Louis XVIII dans FUREIX, Emmanuel, *La France des larmes...*, chap. VII, en particulier p. 269.

32. RAILLAT, Landric, *Charles X, le sacre de la dernière chance*, Paris, O. Orban, 1991.

33. Dans sa brochure *Le Roi est mort : vive le Roi !*, Paris, Le Normant, 1824, p. 35.

34. CUBITT, Geoffrey, « Legitimism and the Cult of Bourbon Royalty », in N. ATKIN and F. TALLETT (eds.), *The Right in France*, Londres : Tauris, 2003 (1998), p. 51-70 et WARESQUIEL, Emmanuel de (dir.), *Les Lys et la République. Henri, comte de Chambord, 1820-1883*, Tallandier, 2015."

### Blasphème politique et concurrence des légitimités

A l'évidence, la chute des Bourbons en juillet 1830 démontre la fragilité de l'enracinement politique et symbolique de la monarchie restaurée, et une grande part de l'historiographie a souligné, on l'a dit, à quel point il paraissait impossible de rétablir une royauté incontestable dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle, même si l'on peut noter dans le même temps que « la notion de souveraineté a quelque difficulté à se désincorporer »<sup>35</sup>. La récurrence des tentatives pour réinvestir le corps royal d'une forme de sacralité, et la longue persistance d'un culte légitimiste, peuvent conduire à s'interroger sur la « permanence de la royauté » à travers les révolutions<sup>36</sup>, ou du moins d'une forme d'aspiration à la royauté, c'est-à-dire à un pouvoir incarné dans un individu singulier, perceptible dans les projets politiques des régimes successifs. Au-delà même du premier XIX<sup>e</sup> siècle, une telle aspiration se retrouverait dans une durable adhésion collective au mythe de « l'homme providentiel »<sup>37</sup>. Comme le suggère Jean-Clément Martin, c'est peut-être le « retour du régicide », qu'il soit fantasmé, projeté ou mis en œuvre, et celui de la « haine des rois » plus largement, qui offre le signe le plus sûr d'une survivance de « l'idée de royauté ». Si l'existence d'une forme de « religion royale » se perçoit à travers la dévotion des royalistes, elle s'éprouve aussi à travers sa négation et son rejet, lorsqu'il ne s'agit pas seulement d'indifférence mais bien d'une volonté explicite d'attenter au corps du roi, ou tout au moins de l'insulter, de le léser.

En effet, les archives de la police politique (au sens large) laissent apparaître, tout au long de la Restauration, une multitude de propos et de gestes qui injurient le roi ou les princes, invoquent ou miment le régicide, et manifestent plus largement, dans l'espace public, le refus des fondements symboliques de la monarchie. On retrouve de tels propos transcrits dans les rapports des agents de police, des préfets ou des procureurs, et ils font parfois l'objet de procédures judiciaires susceptibles de les éclairer davantage, car ils tombent pour la plupart sous le coup de la loi comme relevant de l'expression dite « séditieuse ». Tandis que la Charte de 1814 proclame que « la personne du roi est inviolable et sacrée » (art. 13), la législation, plus particulièrement à partir de l'automne 1815, protège les princes et plus largement le régime contre toute forme d'outrage ou d'offense, y compris symbolique. Toutefois, l'intensité de

35. Corinne SAMINADAYAR-PERRIN, « Conclusion », in *Imaginaire et représentations des entrées royales au 19<sup>e</sup> siècle : une sémiologie du pouvoir politique*, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2006, p. 282.

36. MARTIN, Jean-Clément, « Permanence de la royauté ? », in *La Dignité de roi...*, p. 187-195.

37. GARRIGUES, Jean, *Les hommes providentiels. Histoire d'une fascination française*, Paris, Seuil, 2012.

la répression varie beaucoup dans le temps, et suit la courbe de l'inquiétude politique, forte en 1815-1816, déclinant dès 1817, avant de remonter brusquement au lendemain de l'attentat de Louvel, au printemps 1820, et jusqu'en 1823. Au total, le phénomène est impossible à quantifier, d'autant que tous les espaces ne sont pas surveillés d'aussi près ; mais les rapports de police administrative en suggèrent la permanence et l'omniprésence, même s'il se manifeste de manière plus sporadique que massive. Surtout, le soin pris à enregistrer ces propos « atroces » –quand bien même leurs implications politiques apparaissent minimes– et l'indignation qu'ils suscitent, montrent que la parole qui insulte le pouvoir n'a pas perdu toute valeur sacrilège, et c'est ce qui nous intéresse ici.

C'est du reste cette capacité à provoquer le scandale et la dénonciation qui justifie de parler de « blasphème politique » à propos de ces outrages et insultes visant la royauté. Cela permet d'inscrire ces manifestations d'hostilité dans une longue tradition d'indiscipline populaire, de subversion du langage dominant, et d'agressivité sarcastique à l'encontre des dépositaires du pouvoir. Mais aussi dans une tradition de « police du discours » plus précisément liée à l'histoire de la monarchie, et mêlant politique et religion. On a pu en effet montrer que le blasphème, au sens religieux traditionnel, fut « un crime délibérément et patiemment construit par la monarchie française, à tel point que l'injure à Dieu et l'outrage au roi se confondirent souvent »<sup>38</sup>. Cette construction accompagne en particulier les guerres de religion et l'affirmation de l'autorité royale qui permet d'en sortir. L'interdiction de « blâmer » ou de « renier » Dieu a certes un sens d'abord religieux, fortement soutenu par l'Église, en particulier dans le contexte de l'essor du protestantisme, mais également un sens politique indissociable : insulter Dieu, c'est insulter le roi « de droit divin ». Or au XVIII<sup>e</sup> siècle s'observe un déplacement : alors que le blasphème a « déjà perdu sensiblement une part de sa charge taboue<sup>39</sup> » et que la sévérité de sa répression tend à décroître, l'attention se concentre davantage sur le « mauvais discours » dont le roi ou la monarchie sont les cibles directes. La critique montante de l'autorité royale, les coups symboliques portés à la « majesté » du monarque, inquiètent plus que le progrès de l'irrégion. La Révolution abolit purement et simplement la notion de « lèse-majesté divine » et

38. LEVELEUX-TEIXEIRA, Corinne, « Le blasphème à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne : un crime limite », in E. DESMONS et M.-A. PAVEAU (dirs.), *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours*, L'Harmattan, 2008, p. 33. Le phénomène n'est pas uniquement français : voir CABANTOUS, Alain, *Histoire du blasphème en Occident (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel, 1998, chap. II.

39. CABANTOUS, Alain, *Histoire du blasphème en Occident...*, p. 156.

abandonne la répression du blasphème, mais pas pour autant toute « police du discours » visant à protéger des valeurs sacrées. Les propos contre-révolutionnaires, parfois taxés de « blasphémateurs » par les montagnards (mais plus souvent dits « inciviques »), sont même violemment réprimés entre 1792 et 1794<sup>40</sup>, tandis que le culte de l'Être suprême relance brièvement le débat sur l'incrimination du blasphème religieux<sup>41</sup>. La République ne renonce nullement à se défendre contre l'insulte, et encore moins le régime napoléonien, qui rétablit par ailleurs, dans le Code pénal de 1810, le crime de lèse-majesté visant la vie du monarque. Le nom de Napoléon fut aussi l'objet de nombreuses agressions symboliques, en particulier royalistes, largement étouffées par le pouvoir<sup>42</sup>.

La Restauration s'inscrit de ce point de vue dans la continuité de l'Empire : le blasphème religieux reste ignoré par la loi, au grand regret des contre-révolutionnaires, tandis que les propos et gestes « séditieux » sont plus que jamais incriminés<sup>43</sup>. Les magistrats les plus royalistes y voient d'ailleurs souvent des « blasphèmes » d'un nouveau genre, qu'ils relient à la déchristianisation révolutionnaire, ce qui les conduit à politiser, paradoxalement, des incartades que d'autres observateurs, plus libéraux, mettent sur le compte de l'ivresse et du défoulement populaire. Dans certaines conjonctures de forte tension politique, pourtant, comme en février-mars 1820, aucune insulte ne peut être tolérée, d'autant que la « clameur publique » ou des notables scandalisés font parfois pression sur les autorités. Dans un contexte d'affliction et de deuil, ou plus spécialement de « fête funèbre » (le jour des funérailles du prince assassiné, un mois après l'attentat), toute note discordante, toute insolence publique est diabolisée et interprétée comme directement subversive. L'insulte qui vise le roi ou les princes n'est jamais banale mais constitue bien une forme d'attentat symbolique, indépendamment des circonstances précises dans lesquelles elle a été proférée (souvent au terme d'une dispute ou en réponse à une intimidation exercée par les partisans des Bourbons), et d'autant plus que le contexte politique est troublé et la dynastie fragilisée. Cette valeur « taboue » de la parole hostile est-elle bien perçue par ceux (ou plus rarement celles) qui les prononcent ? Il est permis de le penser, bien que les sources obligent souvent

40. Voir notamment SIMONIN, Anne, « Les acquittés de la Grande Terreur. Réflexions sur l'amitié dans la République », dans M. BIARD (dir.), *Les Politiques de la Terreur 1793-1794*, PUR, 2008, p. 183-210.

41. CABANTOUS, Alain, *Histoire du blasphème en Occident...*, p. 157-164.

42. PETITTEAU, Natalie, *Les Français et l'Empire 1799-1815*, Sèvres/Avignon, La Boutique de l'Histoire, 2008, en particulier p. 150-156.

43. En revanche, la loi impose le respect du dimanche (dès 1814), puis punit sévèrement l'acte sacrilège (en 1825).

à une certaine prudence interprétative puisqu'elles n'offrent en général qu'une vue fragmentaire et biaisée de la réalité, mais si les « séditieux » sont avant tout mus par le refus d'une intimidation, en particulier dans certains contextes précis, et non par un projet politique articulé, on peut difficilement nier ou minorer *a priori* la conscience qu'ils ont du sens provocateur et hétérodoxe de leur « assaut verbal » contre le pouvoir<sup>44</sup>.

On peut d'autant moins le nier que dans la plupart des incidents qui nous parviennent, le ou les blasphémateur(s) ne se contentent pas de bafouer le respect dû au nom du roi mais lui opposent aussi une allégeance alternative, essentiellement la fidélité à Napoléon. Le soldat Toupet, par exemple, est condamné en mars 1820 à un an d'emprisonnement pour avoir, dans un cabaret de Douai (Nord), peu après l'annonce de l'assassinat du duc de Berry, « proclamé son attachement à l'usurpateur Bonaparte et ajouté qu'avec sa seule bayonnette il enfilerait dix-huit royalistes et qu'il n'ignorait pas que les bourgeois [présents dans le cabaret] étaient royalistes »<sup>45</sup>. Les « vœux sanguinaires » ou la « joie féroce » à l'encontre des Bourbons –ou de leurs partisans, mais c'est bien le roi Louis XVIII qui semble visé ici à travers les « dix-huit royalistes »– s'accompagnent ainsi très souvent de l'invocation du nom de l'empereur (ou éventuellement de son fils, né en 1811). L'existence indéniable d'un bonapartisme diffus, manifesté notamment par la circulation d'objets et d'emblèmes, ou encore par les rumeurs récurrentes de retour triomphal du héros, alourdit évidemment la charge subversive de l'outrage anti-royaliste, comme l'essor du protestantisme avait durci le regard sur le blasphème au XVI<sup>e</sup> siècle, ajoutant le soupçon d'hérésie au refus de la grossièreté. C'est d'ailleurs une recherche sur « les Napoléon du peuple » –et sur la genèse du Second Empire– qui avait conduit Bernard Ménager à remettre en lumière cette expression « séditeuse » qui exaspère les autorités de la Restauration tant elle semble saper leurs efforts de célébration du règne des Bourbons<sup>46</sup>.

On peut néanmoins s'interroger sur le sens politique de ce bonapartisme populaire, dont l'expression apparaît souvent très fruste, à travers des sources qui évidemment la stigmatisent. Avec Napoléon, objet d'un amour inconditionnel, parfois taxé de « fanatique » ou d'« idolâtre », un roi semble chasser l'autre, opposant une monarchie ou une dynastie à une autre, une allégeance à une autre, strictement inconciliable, mais dont les ressorts affectifs ou pratiques ne se distinguaient guère. Ainsi, l'étude par Nicolas Bourguinat des

44. "Selon l'expression proposée notamment dans Thomas Bouchet et al. (dirs), [...], EUD, 2005."

45. Voir G. MALANDAIN, *L'Introuvable complot...*, p. 269 et 278.

46. B. MÉNAGER, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988.

troubles frumentaires de la période montre la persistance du modèle du « roi nourricier », souvent favorable à l'empereur auréolé d'une légende de plus en plus dorée<sup>47</sup>. L'expression « séditeuse » manifesterait alors l'opposition d'une « religion napoléonienne » à une « religion royale » traditionnelle, et le blasphème politique exprimerait davantage une « croyance déviante » qu'une véritable incroyance, les blasphémateurs restant en quelque sorte prisonniers du discours ou de l'imaginaire qu'ils entendent bafouer.

A cette ligne interprétative un peu sceptique, on pourrait cependant objecter que le culte de Napoléon ne se sépare plus, en particulier depuis les Cent-Jours, de références à l'héritage révolutionnaire, et même « jacobin ». Il est certes difficile d'évaluer la force de ces soubassements républicains étant donné le profond refoulement dont ils sont l'objet. La religion ou contre-religion napoléonienne est en tout cas étroitement associée au sentiment patriotique, et à certains égards démocratique, indéniablement, surtout depuis que l'empereur a perdu le pouvoir et finit ses jours, « nouveau Prométhée », sur un îlot désolé dans l'Atlantique sud<sup>48</sup>. Son souvenir offre en tout cas aux « séditeux » un puissant substitut imaginaire au royalisme et au régime censitaire dont ils sont exclus. En ce sens, le bonapartisme, même sous une forme de « napoléonisme » élémentaire, peut être vu comme le principal vecteur d'une politisation diffuse sous la Restauration, ancrée dans une mémoire proche plutôt que dans des médiations organisées<sup>49</sup>. Le principal et sans doute le seul possible, étant donné l'étroitesse du cadre politique légal. Cette improbable politisation suppose la référence à un héros, « demi-dieu » et « sauveur » potentiel, capable de figurer, d'incarner, l'avènement d'un souverain collectif. Telles sont les suggestions de plusieurs travaux qui ont souligné l'héritage démocratique perceptible dans la contestation diffuse de la monarchie, comme ceux de Sheryl Kroen, de François Ploux, de Sudhir Hazareesingh – réintégrant les différents aspects du bonapartisme, en refusant la distinction du « politique » et du « sentimental » – et d'Emmanuel Fureix – sur le deuil de Napoléon entre 1821 et 1840<sup>50</sup>. Même si objets et méthodes différents, ces

47. N. BOURGUINAT, *Les Grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2001.

48. On peut souligner à cet égard que le culte napoléonien se transfigure, à son tour, par la victimisation et l'« humanisation » de l'ex-empereur.

49. BOUDON, Jacques Olivier, « Grand homme ou demi-dieu ? La mise en place d'une religion napoléonienne », *Romantisme*, n° 100, 1998, p. 131-141.

50. KROEN, Sheryl T., *Politics and Theater. The Crisis of Legitimacy in Restoration France, 1815-1830*, Berkeley, University of California Press, 2000 ; F. PLOUX, *De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIXe siècle*, Paris, Aubier, 2003 ; S. HAZAREESINGH, *La Légende de Napoléon*, Paris, Tallandier, 2005 ; E. FUREIX, *La France des larmes...*, chap. X.

recherches conduisent à réévaluer le sens politique du culte impérial, notamment comme puissant outil d'opposition au régime des Bourbons.

L'imaginaire politique que traduit l'expression « séditeuse » confirme également l'ambiguïté de ce bonapartisme provocateur. D'un côté, l'insulte adressée au roi, l'obsession du régicide, ou au contraire la proclamation d'amour pour Napoléon, suggèrent un imaginaire traditionnel, excluant les médiations entre le sujet (citoyen ?) et son souverain, adoré ou exécré, mais en tout cas doté d'une forme de toute-puissance. Mais la prégnance du face à face entre le sujet et le roi peut aussi s'interpréter comme une affirmation d'un droit à la parole politique, d'une parcelle de souveraineté populaire, qui n'a guère d'autre lieu où s'exprimer, d'autant qu'elle est totalement exclue de la représentation électorale. Ce qu'exprimerait alors l'insulte envers les princes, ou l'attachement à Napoléon ou à son fils, c'est la revendication d'un droit fondamental à faire et défaire les rois. Sans doute fallait-il une figure aussi puissante que celle de Napoléon pour faire contrepoids et achever d'extirper la « religion royale » traditionnelle, déjà très affaiblie par la Révolution. Aussi trompeurs qu'on puisse juger, à terme, le mythe ou le culte de la « 4<sup>e</sup> dynastie », ils seraient également lisibles comme une école d'émancipation, donnant raison à Victor Hugo, qui, en dépit de son hostilité au Second Empire, louait encore le « grand » Napoléon, au début des années 1860, en estimant qu'il avait été « la maladie du vieux monarchisme » et que, « secouant la peau du droit divin », il avait fait « au principe d'autorité » des « dégâts irréparables »<sup>51</sup>.

Finalement, dans son ambiguïté, la notion de blasphème politique s'applique bien à cette période un peu creuse de la « transition démocratique » ouverte par la Révolution, en traduisant une sorte de stade intermédiaire de la politisation, entre les résurgences de la « religion royale » d'Ancien Régime – dont on a dit la capacité de résistance ou de réinvention – et l'installation plus durable de « religions civiles » ou « laïques » propres à soutenir un régime républicain. Appuyé sur une « religion napoléonienne » dans laquelle on pourrait voir le seul « culte révolutionnaire » qui ait réussi, le bonapartisme, « synthèse d'idéologie et de mythe » (Sudhir Hazareesingh) apparaît comme le principal point d'ancrage d'une politisation diffuse qui ne peut guère s'exprimer, sous la Restauration, que dans l'« anti-fête » et la contestation des Bourbons, et à tra-

51. Extrait des *Proses philosophiques des années 1860-1865*, cité par LAURENT, Franck, « "Car nous t'avons pour dieu sans t'avoir eu pour maître" », dans *Napoléon, de l'histoire à la légende*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2000, p. 274. Le texte de Hugo se termine joliment, au rebours de la célébration d'un empereur « bâtisseur », par « Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup cassé. »

vers l'affirmation – ou le « cri » – d'une foi ou d'une fidélité antagonique plutôt que par un discours politique qui n'avait aucun lieu. Il ne s'agit pas par là de minorer le sens ou la valeur, voire la diversité, de l'opinion exprimée par les « séditeux », mais au contraire d'accepter de la saisir dans sa composante affective ou émotionnelle, telle qu'elle se présente essentiellement dans le cadre politique censitaire, et sans doute encore bien au-delà.

On retrouve ce type de manifestation d'un pluralisme des légitimités et des affiliations, à travers l'insulte « séditeuse » envers le chef de l'Etat, sous tous les régimes suivants, préoccupés en retour de renforcer la « sacralité » ou l'« inviolabilité » de celui qui est censé incarner l'unité nationale<sup>52</sup>. C'est encore vrai sous les régimes républicains, et notamment à l'encontre des premiers présidents de la III<sup>e</sup> République, de Thiers à Sadi Carnot, qui font également l'objet d'une glorification, au moins posthume<sup>53</sup>. Encore la République parlementaire a-t-elle évité d'offrir au chef de l'Etat l'onction du suffrage universel, qui avait « sacré » Louis-Napoléon Bonaparte. Le général de Gaulle, en recréant une « monarchie républicaine », a-t-il rétabli une forme de « religion » qu'il faudrait qualifier de présidentielle ? On peut parfois se poser la question, tout en convenant d'une incontestable sécularisation du politique en régime démocratique libéral. Preuve en serait l'extension d'un « droit au blasphème », acquis dès la Révolution dans le domaine religieux, jusqu'au domaine politique, même si la question peut rebondir encore : jusqu'à quel point est-il permis d'insulter ou de moquer le chef de l'Etat, ou encore d'outrager les symboles nationaux, comme *la Marseillaise* ou le drapeau tricolore ? Sans doute la notion de blasphème ne paraîtrait plus réellement pertinente. Comme le montre aussi le déclin du serment en politique, le poids ou la valeur « sacrée » du verbe ont beaucoup diminué dans nos démocraties pluralistes et quelque peu désenchantées. Cette évolution, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, condamnait particulièrement la « monarchie chrétienne » qu'incarneraient les Bourbons, comme le jugea le duc de Chambord dans les années 1870, à la stupeur de ses fidèles<sup>54</sup>.

52. Pour la Monarchie de Juillet, voir FRANCONIE, Grégoire, « Louis-Philippe et la sacralité royale », in *La Dignité de roi...*, p. 97-114, qui suggère une transition du « sang royal » ou du principe dynastique à la « fonction monarchique », inaugurant « une conception monarchique du chef de l'Etat ».

53. Sur le cas de Carnot, « martyr de la République », voir SALOMÉ, Karine, *Je prie pour Carnot qui va être assassiné ce soir. Un attentat contre la République, 24 juin 1894*, Paris, Vendémiaire, 2012.

54. Voir J. GARRIGUES, *Les hommes providentiels...*, p. 49-56.